



Budget :
1.300.000 €



Période d'exécution
2020 – 2022

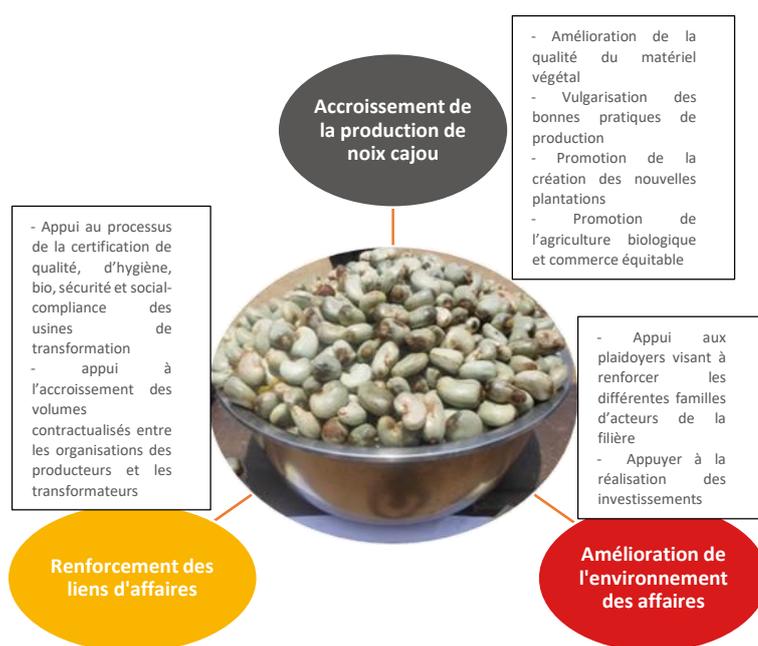


Zone d'intervention
Atacora & Donga ; Pôle 2, 3 & 4

Justification de l'intervention

En 2016, le **gouvernement du Bénin** a lancé la mise en œuvre de son Programme d'Actions pour la période 2016-2021. Ce programme vise à **insuffler aux filières agricoles porteuses une nouvelle dynamique de promotion à travers l'amélioration des systèmes de production, une politique responsable de modernisation de l'agriculture et la promotion de l'agro-industrie gérée par les acteurs du secteur privé**. Les efforts seront centrés sur la productivité et la compétitivité des filières, afin d'améliorer les taux de couverture des besoins alimentaires de la population et de contribuer à l'augmentation de leurs revenus.

En ce qui concerne spécifiquement la **filière anacarde**, l'une des filières phares à haute valeur ajoutée du Programme, le **Gouvernement ambitionne à l'horizon 2021, d'étendre de 60 000 ha les superficies de plantations d'anacardiers et de transformer localement au moins 50% des noix cajou**. Cette ambition est transcrite dans le Programme National de Développement de la Filière Anacarde qui met l'accent sur l'augmentation de la production, de la productivité et l'amélioration du taux de transformation locale des noix et de la pomme d'anacarde et le renforcement de la commercialisation et de l'exportation des noix.



Enabel Bénin possède depuis 2010 une expérience avérée, à travers plusieurs programmes dont le Programme d'Appui aux Filières agricoles (PROFI), dans l'accompagnement des (organisations de) producteurs et transformateurs pour la commercialisation des noix et amandes de cajou conventionnelles et biologiques dans l'exécution des contrats commerciaux selon l'approche « Cluster » (liens d'affaires entre producteurs et transformateurs, sécurisation et consolidation des volumes et de la qualité de noix). En janvier 2018, Enabel a été contacté par Colruyt pour analyser les potentiels d'exportation annuelle de 250 tonnes d'amandes de cajou conventionnelles et 70 tonnes d'amandes de cajou biologique du Bénin vers le marché européen. Pour satisfaire cette demande, une réorientation des objectifs du PROFI-VO a été initiée et validé avec un focus sur la filière anacarde uniquement. Les actions portent sur :

l'accompagnement des organisations de producteurs et transformateurs pour la commercialisation des noix et amandes, mais également sur la « surveillance » du bon fonctionnement et de la transparence le respect des engagements des différents acteurs impliqués ainsi que le partage équitable des bénéfices.

Bénéficiaires

Les Bénéficiaires finaux sont (i) Les agri-entrepreneurs producteurs de noix d'anacarde (exploitants agricoles); (ii) les usines de transformation et de commercialisation des amandes de cajou; (iii) les entreprises de services impliquées dans les opération d'entretien des plantations.

Les bénéficiaires intermédiaires concernent (a) les organisations privées dont (i) les coopératives, faitières et interprofession de la filière Anacarde et (ii) Les entreprises et organisations délivrant des services financiers et non financiers (b) les organisations publiques dans la zone d'intervention (i) Les Agences Territoriales de Développement Agricole (ATDA), (ii) les Directions Départementales de l'Agriculture et de l'Élevage (DDAEP) et (iii) les communes.

Objectifs et Résultats attendus

Objectif général : La filière anacarde bien organisée et compétitive, consolide les marchés existants et assure son expansion sur de nouveaux marchés, tout en favorisant l'augmentation et partage équitable des revenus de l'ensemble des acteurs et de la création d'emploi décent.

Objectif spécifique : Les acteurs de la filière anacarde ont amélioré et sécurisé leur plus-value économique par une intégration formelle dans des clusters performants, respectueux des normes environnementales, sociales et sanitaires.

Résultats et Stratégie d'intervention



R1: Les acteurs de la filière anacarde offrent des noix de qualité et augmentent leur productivité

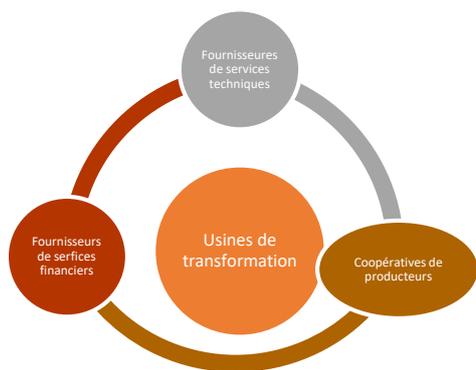
R2: Des liens d'affaires solides sont tissés entre les organisations de producteurs et unités/usines de transformation des noix (bio et conventionnelles) dans le respect des normes et standards des marchés extérieurs



R3: L'environnement des affaires est favorable au développement des chaînes de valeurs amandes conventionnelles et amandes BIO

Les appuis et accompagnements proposés se focalisent sur les clusters impliqués dans la contractualisation avec Colruyt, à savoir les usines de transformation et les producteurs qui approvisionnent ces usines. Les appuis doivent permettre à ces acteurs de répondre en qualité, quantité et régularité aux besoins du marché, avec un partage équitable de la valeur ajoutée et une amélioration des conditions de vie des ménages impliqués.

Les usines de transformation et de commercialisation (agrégateurs) opérant dans la chaîne de valeur de production d'amandes conventionnelles seront la cible privilégiée et la porte d'entrée de l'intervention. Les appuis permettront de construire des liens d'affaires solides et durables avec les unions des coopératives de producteurs (agrégés), afin de sécuriser les chaînes d'approvisionnements. Les appuis porteront également sur la mise en conformité aux normes de qualité, de certification biologique et de social compliance.



Les producteurs agricoles (agrégés) seront appuyés et renforcés dans **l'amélioration de la production et productivité**, dans l'organisation de la livraison des noix aux usines conformément aux quantités, qualités et timing convenus et par la mise en place d'un des dispositifs de traçabilité. Les unions de coopératives seront également renforcées pour **rendre des services** (conseil/entretien des plantations...) aux membres, dans la négociation des contrats de commercialisation et de

financement et en capacités de plaidoyers pour un environnement favorable à la commercialisation et transformation locale.

Contact :

Programme PROFI-Anacarde
Natitingou
www.enabel.be

En partenariat avec :



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE,
DE L'ÉLEVAGE ET DE LA PÊCHE
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

Avec le financement de :



Belgique
partenaire du développement